



## Licenciement économique - reclassement non légal mais que faire

Par **chris2247**, le **25/03/2009** à **19:22**

Bonjour,

La société qui m'emploie depuis 3 ans a mis en place un plan social. Mon service est concerné par ce plan social.

Suite à cette annonce j'ai réceptionné une lettre de proposition de reclassement. Cette lettre contenait uniquement le libellé du poste ainsi que sa localisation. J'ai donc, avant le délai de 14 jours, demandé par courrier AR le descriptif du poste, sans quoi je ne pouvais prendre de décision.

3 semaines plus tard, une personne de la direction me convoque afin de me proposer oralement un autre poste. 48h plus tard, je lui ai notifié mon refus par oral également.

Aujourd'hui ma direction me demande un courrier AR de refus de la proposition de reclassement.

Je ne sais que faire. En effet, refuser le premier poste pour lequel je n'ai pas de descriptif ou bien refuser le second, non légal puisqu'oral.

Je me trouve dans l'impasse.

En effet, prendre un avocat me serait trop couteux, mais j'ai conscience que la procédure légale de licenciement économique n'a pas été respectée.

Que dois\_je faire ?

JE vous remercie vivement de vos conseils avisés et de votre aide.

Bien à vous